

Québec, le 29 mars 2001

**150**

**DQ9.3**

Projet d'aménagement hydroélectrique  
de la Toulnostouc par Hydro-Québec

**Côte-Nord**

**6211-03-061**

Monsieur Patrick Arnaud  
Hydro-Québec  
Place Dupuis  
855, rue Sainte-Catherine Est  
Montréal (Québec) H2L 4P5

Objet : Projet d'aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc  
Document déposé DQ9.2, réponse à la question 3a

Monsieur,

En réponse à la question 3a du 2 mars dernier (DQ9), Hydro-Québec a refusé d'ajouter à sa courbe les deux points demandés (débit de 0 m<sup>3</sup>/s) en alléguant que, puisqu'elle s'engage à respecter la politique québécoise des débits réservés écologiques, l'option du 0 m<sup>3</sup>/s était exclue.

Après avoir pris en considération la réponse fournie, **la commission réitère sa demande** (DQ9, question 3a) en rappelant au promoteur que ces courbes de simulation s'appliquent autant aux conditions passées et présentes que futures. Or, il s'avère qu'au cours des deux dernières décennies, des coupures complètes de débit au barrage du lac Sainte-Anne ont effectivement eu lieu. La commission lui rappelle également qu'il suggère une coupure totale du débit durant les premières semaines du remplissage du réservoir proposé (PR3, p. 3-34 et PR5.2, p. 38-39). Donc la commission considère toujours que les superficies découlant d'un débit de 0 m<sup>3</sup>/s constituent d'importants points de référence et que ces points devraient apparaître sur les courbes de simulation de superficies brutes et pondérées d'habitat.

Nous souhaitons recevoir une réponse de votre part dans les meilleurs délais.

Vous remerciant de votre diligence, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Ginette Giasson,  
Coordonnatrice du Secrétariat  
de la commission